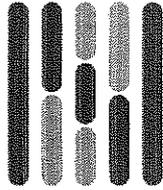


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-31

SERPN : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE SUITE A
DEMISSION

Date de la séance : 18 mars 2024	
Date de convocation : 12 mars 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 18	
Nombre de votants : 21	

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absente excusée ayant donné pouvoir : M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Gilles BARBIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L5211-7 ;

Vu l'article L 5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le syndicat d'eau par un délégué titulaire ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire en remplacement de Monsieur Francis Bronnaz, délégué titulaire démissionnaire ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire ;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 21

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- M. Arnaud CHEUX 19 voix, dix-neuf voix,
- M. Stéphane CHERRIER 1 voix, une voix,

- M. Arnaud CHEUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire du Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg.

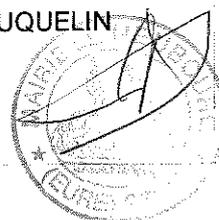
Fait à LE NEUBOURG, le 18 mars 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN